

être évité, comment la conciliation ne put s'opérer entre des âmes si bien faites pour s'entendre.

On se figure ce qu'une telle réconciliation eût pu donner à la patrie de liberté féconde, de fixité sociale et d'autorité politique. On aime à se représenter ce qu'eût pu être la France unissant les traditions des siècles aux conquêtes du siècle, armée de toutes ses forces et couronnée de toutes ses grandeurs, qui, même séparées, ont laissé de si nobles traces dans nos annales, et qui ont donné tour à tour à notre pays trente-quatre années de paix et de liberté sans exemple dans son histoire.

Mais ces regrets rétrospectifs, si patriotiques dans leur source, ne tiennent compte ni des temps ni des hommes. Tant d'années de discordes avaient porté leurs fruits : les exigences comme les résistances s'étaient accrues sans mesure ; les défiances étaient devenues invincibles, les antipathies inexorables, les passions frémissantes ; les partis avaient poussé le cri de guerre. La fatalité qui avait si longtemps divisé la France entraînait tout le monde aux abîmes.

M. de Chantelauze le voyait comme tous les esprits sages. Son caractère modéré lui eût rendu la conciliation plus chère qu'à tout autre ; mais l'inévitable approche de la lutte frappait tous les yeux.

A la veille de cette lutte suprême, la royauté voulut grouper autour d'elle toutes les fidélités courageuses. Celle de M. de Chantelauze fixa ses regards. Nommé député de la Loire en 1828, il avait conquis une place importante à la Chambre par l'autorité de sa parole et plus encore par celle de son caractère.

Il avait prêté plus d'une fois son appui aux mesures libérales et ce fut sur son rapport que la Chambre prit en considération la proposition de soumettre à la réélection les